# « VEGETAL NORD - EST » SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE, A CAPITAL VARIABLE

SIEGE: 37, rue de Herrlisheim 68000 COLMAR RCS « COLMAR » 915 136 907

# PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 11 AVRIL 2024

L'an Deux-Mille-Vingt-Quatre, le 11 avril à 10 heures.

Les associés de la société VEGETAL NORD - EST, société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiée et à capital variable, dont le siège social est à COLMAR, se sont réunis en assemblée générale annuelle, sur convocation faite par le président, suivant la lettre adressée à chaque associé ou qui leur a été remise en main propre.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par, Jacques DETEMPLE en sa qualité de président.

Julien Schwartz et Aurore Morel deux associés présents sont nommés et acceptent les fonctions de scrutateurs.

Christophe RINGENEISEN est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté la composition du Bureau, Monsieur le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence.

Monsieur Le Président constate la régularité de la convocation. D'autre part, d'après la feuille de présence dressée et signée par les associés lors de leur entrée dans la salle de séance, les associés présents ou représentés détiennent plus du cinquième des droits de vote.

Monsieur Le Président dépose alors sur le bureau pour être mis à la disposition des actionnaires:

- 1) Copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé.
- 2) La feuille de présence.
- 3) Les pouvoirs des associés représentés.
- 4) L'inventaire ainsi que les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023.
- 5) Le rapport de gestion.
- 6) Le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

Le président rappelle que les associés se sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

CR JO

AM

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations et le compte de l'exercice ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31.12.2023;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- De donner quitus à la présidence ;
- D'évaluer la valeur de remboursement des parts sociales ;
- De décider de la rémunération du mandat du président ;
- De prendre acte de la Direction Générale;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Admission d'associés :
- Questions diverses.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion. Monsieur Le Président déclare la discussion ouverte. Il ajoute qu'il est à la disposition des associés pour donner toutes les explications qu'ils désirent obtenir.

Après cet échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes concernant l'assemblée extraordinaire sont soumises au vote de l'assemblée.

#### PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, relatif à l'exercice clos le 31.12.2023, approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldent par un résultat bénéficiaire de 13 829 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans le rapport de gestion.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'exercice clos au 31.12.2023 fait ressortir un résultat bénéficiaire de 13 829 euros que l'assemblée générale décide d'affecter comme suit :

En réserve légale à hauteur de 15% soit 2 074,35 euros

En réserve statutaire dite « fonds de développement » à hauteur de 85 % soit 11 754,65 euros

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

JO CR JS AN

#### TROISIEME RESOLUTION

La valeur de remboursement des parts sociales est arrêtée à 100 euros.

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du président relatif aux conventions visées à l'Article L 223 - 19 du code de commerce intervenues au cours de l'exercice 2023, prend acte de l'absence de telle convention.

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

# **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée des associés prend acte de la nomination par le président Jacques DETEMPLE de Monsieur Christophe RINGEISEN en tant que directeur général de la SCIC.

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'admettre comme nouvel associé : Pépinières L'Orme Montferrat SARL : Catégorie 3 : Bénéficiaires producteurs de végétaux ;

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'admettre comme nouvel associé : Pépinières Crété : Catégorie 3 : Bénéficiaires producteurs de végétaux ;

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'admettre comme nouvel associé : Parc naturel régional de Lorraine : Catégorie 5 : Structures liées à la biodiversité et aux végétaux;

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

JD CR JS AM

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'admettre comme nouvel associé : Fédération Régionale des Chasseurs du Grand-Est : Catégorie 5 : Structures liées à la biodiversité et aux végétaux ;

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

### DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'admettre comme nouvel associé : École d'Horticulture et de Paysage : Catégorie 5 : Structures liées à la biodiversité et aux végétaux;

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

#### **ONZIEME RESOLUTION**

Collè de - structure		capital social	Nore parts			
Salariés et contributeurs	8. rue du Brochel – 67300 Schittigheim					
DETEMPLE JACQUES	•	600 € 100 €				
RINGEISEN CHRISTOPHE	10 (de des tileuls, 67220 Breitenbäch	100 €				
Bénéficiaires collecteurs						
ADASMS	10 rue de l'Église - Puellemontier - 52220 Rives Dervoises	500 €				
CIVAM de l'OASIS	Bat, France Luzeme - Complexe Agricole du Mont Bernard - 51	500 €				
ESAT de VARIZE	000 Chākońs-en-Chāmpāġne Moulin du pont de pie <i>ne</i> – 57220 Varize	500 €				
LA PASSERELLE	2 Place de l'Église - 68560 Hirsingue	500 €				
NATURE ET TECHNIQUES	5. nie des Tulices – 67600 Muttershoftz	500 €				
	5, rue des l'umpes - 67600 Multersholtz	500 €				
SECTION AMENAGEMENT VEGETAL ALSACE	2 rue des anciens d'AFN, 86300 Neufchateau	500 e				
CHANTIER SERVICES 88	2 rue des angens o Arn, objou replicitateau	300 0	•			
Bénéficiaires producteurs de végétaux						
CARLIER JEAN-FRANÇOIS	6, rue Principale – 02360 Cury-lès-Iviers	500 €				
EARL DES BOARMIES	Chemin des Aulnes - 67310 Dangolsheim	500 €				
EARL LES JARDINS DU HANFGRANVA	Rue de Sélestal - 67600 Mussig	500 €				
LES ÉTANGS DE LACHAUSSÉE	3, rue du Châleau - 55210 Lachaussée	500 €	-			
MATTHIEU ZEHR	8, Grande Rue - 55260 Courcelles-sur-Aire	500 €				
MILLON PEPINIERES	12 Bis Rue du Puits Noblot - 89600 Chéu	500 €	-			
PEPINIERES DE QUATRE-CHAMPS FORET ET PAYSAGE	3, rue Charles Vincant - 08400 Quatre Champs	500 €				
SARL PEPINIERES NAUDET CHEU	8, rue du Champs Grimault - 89600 Chéu	500 €	•			
SCEA PEPINIERES WADEL WININGER	1, Rté de Delle - 68580 L'ébérstress	500 6	•			
ZFARM	1, Route de Ventalay - 51140 Romain	500 6	Ī			
Partenaires institutionnels						
REGION GRAND EST	1, Place Adrien Zeller, - 67000 Strasbourg	4 800 (	ŧ			
Structures liées à la biodiversité et aux végétaux						
ASSOCIATION FRANÇAISE ARBRES CHAMPETRES ET	38, rue Saint Sabin - 75011 Paris					
AGROFORESTERIES	****** ************************	400	E			
ATELIER AGRICULTURE AVESNOIS THIERACHE	Abbaye de Saint Michel - 02830 Saint-Michel	400	Ē			
HAIES VIVES D'ALSACE	7, Saint Gilles - 68920 Wintzenheim	400	_			
SYLVATERRA	55800 laheycourt	400	€			
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATUREL ALSACE -	3 rue de Soultz, 68700 CERNAY	***				
CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS	,	400 €				
BIO EN GRAND EST	1 Espace Picardie, Avenue de l'Europe, Les Provinces, 54520 LAXOU	400	E.			
TOTAL capital social	1 part = 100€	16 400	€			

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

#### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'assemblée des associés décide du maintien de la somme annuelle nette de 3 600€ allouée à Monsieur Jacques DETEMPLE au titre de son mandat social.

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

### **DERNIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale des associés confère tous les pouvoirs au président ou à son mandataire à l'effet d'accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Selon la feuille de décompte des votes jointe en annexe La résolution est adoptée

Personne ne demandant plus la parole, la séance a été levée à 11h00.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président, les scrutateurs et le secrétaire de séance, après lecture.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE



## **ANNEXE**

# Assemblée Générale Ordinaire Scic Vegetal Nord Est du 11 avril 2024

# Feuille de décompte des votes

# 19 votants (en physique et par correspondance)

Quorum 19
-----------

Catégorie	Collège	Droit de vote
1	Salariés et contributeurs	10,00 %
2	Bénéficiaires collecteurs	25,00 %
3	Bénéficiaires producteurs de végétaux	20,00 %
4	Partenaires institutionnels	20,00 %
5	Structures liées à la biodiversité et aux végétaux	25,00 %
	Total votes	

Résolution												
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
25	25	25	25	25	20	20	25	25	25	25	25	25
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
100	100	100	100	100	95	95	100	100	100	100	100	100